



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260310-2026100307-DE

N° d'enregistrement : ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031007

Date de la
convocation
05.03.2026

Date
d'affichage
05.03.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absents donnant pouvoir : Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Dominique BAUDOIN à Christian TOUSSAINT, Aurélia BLOT à Aurélie DAUBIN.

Absentes : Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Subventions communales et extra communales 2026

**Délibération
2026031007**

Etant entendu l'avis de la commission municipale « finances » réunie le 02.03.2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité

Pour 11
Contre 0
Abstention 2

DECIDE du versement des subventions suivantes :

- Associations communales :**

Comité des Fêtes	600 €
RCBB	2 000 € *
Sourire de la Forêt	2 250 €
La Fraternelle	1 000 €
Ateliers du Saint Laurent	400 €
ACIFL	400 €
Cavaliers de la Boue	300 €

*RCBB en 2 parties : solde de 500 € sous réserve du respect de conditions de consommation raisonnée d'énergie.

- Associations extra communales :**

- Clic de l'Hôpital de Sully sur Loire : 150 €
- PEP 45 pour 2 jeunes en IME : 2x50 €

Dit que les associations communales sont soutenues via le prêt de salles ou l'entretien de terrains ainsi que par les actions de communications réalisées par la mairie.

Dit que nos clubs sportifs que nous subventionnons accueillent des extérieurs, que nous soutenons les MFR via l'accueil de stagiaires, que nous participons à la Ligue lutte contre le cancer via la Marche rose.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260310-2026100307-DE

N° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2026031007**

Dit que ces engagements financiers seront notifiés par écrit (+signature d'un contrat d'engagement républicain comme le stipule la loi 2021-1109 du 24.08.2021)

Le Maire,
Florence BONDUÉE



Le Secrétaire de séance,
Yann GOLLION
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>